

Où jeter vos extincteurs ?

Il est strictement interdit de jeter des extincteurs, même vide, dans la poubelle de tri ou dans la poubelle réservée aux ordures ménagères.

Les extincteurs ne sont pas repris dans les déchetteries du territoire. Aussi, si vous souhaitez évacuer vos extincteurs, vous pouvez contacter les entreprises listées ci-dessous (liste non exhaustive, MAJ en juillet 2020 à partir du site internet [Eco-système](#)).

Attention : s'agissant de déchets polluants et complexes à éliminer, il est possible qu'une participation vous soit demandée lors de la dépose de vos extincteurs dans ces lieux. Nous vous conseillons dans tous les cas de contacter ces entreprises avant de vous rendre sur place afin de vous assurer que vous pourrez y déposer vos extincteurs et dans quelles conditions.

RINGENWALD INCENDIE

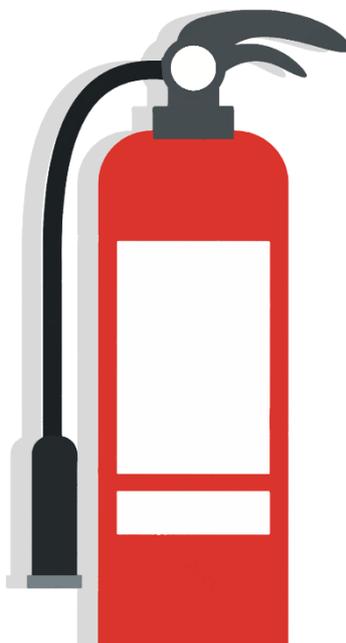
27 RUE DE CHERBOURG
67000 STRASBOURG
03 88 79 42 42

CERTI FEU

11 RUE DE LA KALTAU
67150 HINDISHEIM
03 88 55 40 55
<https://www.certifeu.fr>

NORAUTO

CENTRE COMMERCIAL CORA
RUE DES EMPLETTES
67550 VENDENHEIM
03 88 20 57 54
ou
STRASBOURG HAUTEPIERRE
RUE CERF BERR
67200 STRASBOURG
03 88 26 11 62



LINGENHELD

CENTRE DE VALORISATION
D'OBERSHAEFFOLSHEIM
03 88 77 41 50

ENVIE STRASBOURG

6 RUE HERRADE
67200 STRASBOURG
03 88 10 04 30